

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nîmes, le jeudi 7 juillet 2022

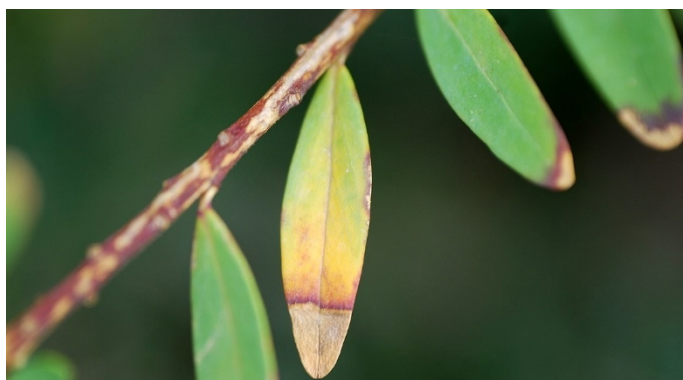
Santé des végétaux

Première détection de la bactérie *Xylella fastidiosa* dans le Gard et mesures de lutte

La présence de la bactérie *Xylella fastidiosa* a été détectée pour la première fois en France, en octobre 2015, en Corse du Sud et dans la région Provence-Alpes Côte d'Azur. En Occitanie elle a été identifiée depuis septembre 2020 dans l'Aude, et plus récemment dans le Gard.

Sans danger pour l'homme et les animaux, *Xylella fastidiosa* peut contaminer un grand nombre d'espèces végétales, provoquant leur dessèchement, voire leur mort : en bouchant les vaisseaux conducteurs de la sève brute, elle empêche la plante de s'alimenter. Les symptômes liés à ce phénomène sont peu spécifiques (flétrissement, brûlures foliaires) et rendent difficile son identification. Les symptômes varient selon le végétal concerné et la sous-espèce de la bactérie.

Si vous observez des symptômes évocateurs sur végétaux, reportez-vous au site de la DRAAF Occitanie, où vous trouverez des **illustrations de symptômes sur différentes plantes, et utilisez le formulaire de signalement dédié** <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-comment-signaler-une-suspicion-en-occitanie-a2845.html>



Actuellement, il n'existe pas de moyens curatifs pour lutter contre cette bactérie. La décision européenne, visant à empêcher l'introduction et la propagation de la bactérie sur le territoire, impose l'arrachage et la destruction des plantes contaminées et des plantes sensibles proches.

La situation dans le Gard et en Occitanie

La bactérie *Xylella fastidiosa* – sous espèce *multiplex* a été identifiée pour la première fois dans le département du Gard en novembre 2021, au cours de la surveillance officielle déployée à l'échelle régionale par les services régionaux chargés de la protection des végétaux du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (plus de 8 400 échantillons de végétaux prélevés entre septembre 2020 et mai 2022).

Deux faux-genêts d'Espagne (*Spartium junceum*) contaminés sur une aire d'autoroute de l'A9 ont ainsi été arrachés et brûlés en décembre 2021, ainsi que d'autres végétaux sensibles à la bactérie (sous espèce multiplex) présents dans un rayon de 50 m.

La bactérie *Xylella fastidiosa* – sous espèce multiplex avait été détectée pour la première fois en Occitanie dans le département de l'Aude en septembre 2020, sur des végétaux d'ornement - 111 zones infectées y sont identifiées et gérées à ce jour (sur 65 communes).

La sous espèce multiplex, peut notamment contaminer de nombreuses espèces ornementales, des arbres fruitiers (fruits à noyaux, oliviers), les chênes, la luzerne, ... **mais elle n'a jamais été détectée sur vigne**. Dans l'Aude elle est identifiée principalement sur lavande (*Lavandula* spp.), amandier (*Prunus dulcis* – en milieu non cultivé à ce jour), églantier (*Rosa canina*), luzerne (*Medicago sativa*) et coronille glauque (*Coronilla valentina*).

Une zone délimitée de 2,5 km autour de la zone détectée infectée est précisée par voie d'arrêté préfectoral.

https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20220503_ap_xylella_cle883b55-1.pdf

Dans le Gard elle s'étend à ce jour sur 4 communes (2 064 ha), et fait l'objet de mesures de surveillance renforcée, notamment sur les espèces végétales sensibles.

Schéma d'une zone délimitée comprenant une zone tampon et une zone infectée



Conformément aux exigences du règlement européen (UE 2020/1201), les végétaux sensibles à la bactérie (sous espèce multiplex) font l'objet :

- De mesures d'arrachage et de destruction, au sein de la zone infectée, avec plantation interdite de végétaux sensibles dans cette zone.
- D'une circulation réglementée au sein de la zone délimitée, avec une interdiction de sortie vers des zones indemnes.

L'éradication de la bactérie est l'objectif poursuivi, face à la menace qu'elle représente pour de nombreuses espèces ornementales ou des filières de production agricole. Pour cela, **la mobilisation des collectivités concernées, professionnels (agricoles ou de la filière horticole), particuliers, en coordination avec les services de l'Etat, est précieuse.**

Pour plus d'information :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/vigilance-vis-a-vis-de-xylella-fastidiosa-occitanie-r282.html>

<https://agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger-tous-concernes>